



Accueil d'élèves suédois

publié le 05/01/2023 - mis à jour le 10/12/2024

Programme de mobilité franco-suédois "Éducation européenne - Une année en France"

Descriptif :

Scolarité d'une année scolaire en Première ou Terminale d'élèves suédois.

Sommaire :

- Quels établissements français peuvent accueillir un(e) jeune Suédois(e) ?
- Modalités de candidatures et calendrier
- Pour aller plus loin

Le **programme franco-suédois intitulé** « Éducation européenne – Une année en France », créé en 1988, permet à de jeunes Suédois(es) d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français, en classe de première ou terminale, selon leur niveau et leur filière d'origine.

À l'occasion du trentième anniversaire de ce programme, l'Institut français de Suède a recueilli des témoignages d'anciens élèves qui soulignent l'intérêt de ce programme, tant pour les élèves suédois que pour leur lycée d'accueil.



Un An en France - Ett År i Frankrike (Video Youtube)

Témoignage d'anciens élèves suédois ayant effectué une année d'études en France

● Quels établissements français peuvent accueillir un(e) jeune Suédois(e) ?

Tout lycée d'enseignement général ou technologique, public ou privé sous contrat, disposant ou non d'un internat, peut poser sa candidature à l'accueil d'un élève suédois sous réserve que :

- les frais de scolarité des établissements privés n'excèdent pas 200 euros par an ;
- les frais d'internat avec pension complète n'excèdent pas 1 800 euros par an ;
- le lycée d'accueil ait trouvé une famille d'accueil francophone qui puisse héberger l'élève suédois pendant la semaine, le week-end et les vacances scolaires (ou pendant le week-end et les vacances scolaires dans le cas d'un élève hébergé dans un internat).

● Modalités de candidatures et calendrier

- **Au plus tard le 9 février 2025** : les lycées qui souhaitent accueillir un élève suédois renseignent le [formulaire en ligne de candidature](#) des établissements disponible sur le site de [France Éducation international](#). Dans la mesure du possible, les établissements scolaires qui souhaitent poser leur candidature auront déjà commencé leur recherche de familles d'accueil en amont.

● Pour aller plus loin

- ▶ [Institut français de Suède](#)
- ▶ [BO n°43 du 14 novembre 2024](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.